Par dépôt électronique seulement

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16e étage

1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

Le 12 novembre 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande d'autorisation relative au renforcement du réseau de transport principal pour les parcs éoliens des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02
Votre dossier : R-4352-2026
Notre dossier : LTG08560 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), doit déposer le 16 novembre prochain auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») ses réponses aux demandes de renseignements dans le dossier décrit en rubrique.

Or, le Transporteur ne sera pas en mesure de respecter le délai précité. Les demandes de renseignements ayant été reçues les 3 et 4 novembre, le délai de réponse inscrit à la lettre procédurale s'est révélé insuffisant et ce, malgré les efforts déployés. Le Transporteur envisage de déposer auprès de la Régie ses réponses, au plus tard, le 4 décembre à 12h00.

À la lumière du caractère extensif des demandes de renseignements et des sujets abordés, le Transporteur propose de revoir l'échéancier afin d'y insérer des délais de contestations, sans admissions quant au caractère complet des réponses à venir, selon les articles 26 et 27 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Selon son appréciation des contestations reçues et des commentaires du Transporteur, la Régie pourra alors, ou non, convoquer les participants à une audience afin de trancher, selon le cas, les contestations. Advenant la tenue d'une audience, le Transporteur prie la Régie de le contacter an amont afin d'assurer la disponibilité de ses représentants à la date envisagée.

Avec égards, le délai et la proposition ci-haut décrits n'auront pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier et le Transporteur prie la Régie de les accepter.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette